

Ecoles fondamentales libres subventionnées
www.saintlouis.be



Année scolaire 2022-2023

M3C / M3E

Chers parents,

Comme vous l'avez certainement entendu, il y a eu gros changement depuis le 1^{er} septembre 2020. En effet, nous vous rappelons que l'école est devenue obligatoire pour votre enfant (5ans) qui rentre en 3^{ème} maternelle.



<http://www.enseignement.be>

UNIFORME OBLIGATOIRE dès la 3^{ème} maternelle :

<http://www.saintlouis.be/islfondamental/index.php/reglement-dordre-interieur/>



Tous les objets et vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant.
Tous les objets de type « gadget » sont interdits.

Rentrée : Lundi 29 août 2022 à 8h45